

DE : Madame Isabelle Charest  
Ministre responsable de la Condition féminine

Le 27 avril 2021

---

TITRE : Prolongation de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*

---

## PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

---

### 1- Contexte

En 2006, le gouvernement du Québec lançait la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes – Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, de laquelle ont découlé deux plans d'action gouvernementaux.

En 2017, la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (Stratégie Égalité) a permis de mettre à jour la Politique, tout en présentant 59 actions, nouvelles ou bonifiées, à mettre en œuvre sur une période de 5 ans.

La Stratégie Égalité est venue à échéance le 31 mars 2021, de même que le financement s'y rattachant. Son évaluation est en cours et les résultats de cette évaluation seront transmis au Secrétariat du Conseil du trésor au cours de l'été 2021. Notons qu'un bilan de mi-parcours de la Stratégie Égalité avait déjà été rendu public en février 2020.

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) entame les démarches visant le renouvellement de la Stratégie Égalité et c'est en vue de celui-ci qu'une prolongation de la stratégie en cours s'avère nécessaire.

### 2- Raison d'être de l'intervention

#### Inégalités persistantes et accentuées par la pandémie

Malgré les progrès constatés dans les dernières décennies, plusieurs inégalités persistantes et préoccupantes sont encore constatées entre les femmes et les hommes. Certaines de ces inégalités ont été accentuées en raison du contexte de crise sanitaire. Pendant les derniers mois, le SCF a d'ailleurs travaillé à l'élaboration du *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie*, qui a été lancé le 8 mars 2021. Ses actions se réaliseront approximativement jusqu'en décembre 2021. Ce plan se veut transitoire puisque d'autres actions seront nécessaires pour contrer les effets de la pandémie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les impacts de la COVID-19 sur les femmes sont en cours de documentation et le SCF devra nécessairement tenir compte de ces impacts lors de la conception de la prochaine stratégie en matière d'égalité. Un délai serait donc profitable pour mieux appréhender les effets de la COVID-19 et s'assurer que les nouvelles actions proposées répondront à la fois aux besoins déjà connus et aux besoins émergents.

## Mise en œuvre de la Stratégie Égalité – état de situation

Dans le cadre de la Stratégie Égalité, une vingtaine de ministères et organismes (MO) réalisent des actions, dont une grande partie est autofinancée. Seuls deux MO reçoivent du financement via la stratégie, soit le ministère de la Famille (MFA) et le SCF.

Le SCF assure le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Égalité notamment par une collecte d'information auprès des MO responsables des actions qui y sont inscrites. En date du 1<sup>er</sup> novembre 2020, sur les 59 actions, 12 actions étaient complétées alors que 47 actions étaient en cours de réalisation.

Pour une quarantaine d'actions portées par le SCF et par différents MO, les porteurs ont évalué qu'il était pertinent que leur mise en œuvre se poursuive en 2021-2022.

À titre d'exemple, voici quelques actions qui se poursuivront :

- Soutenir financièrement les Tables régionales de groupes de femmes (action structurante 6);
- Réaliser des actions visant à réduire les obstacles à l'intégration et au maintien en emploi de la main-d'œuvre féminine (action 2.3.2);
- Offrir aux femmes des formations afin de susciter leur engagement concret en politique (action 6.1.2).

Bilan provisoire de la Stratégie Égalité :

La Stratégie Égalité a, jusqu'à présent, permis la réalisation de plusieurs actions et le financement de nombreux projets portés par des organismes. L'évaluation et le bilan final sont en cours de préparation. Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Réintroduction des contenus obligatoires en matière d'éducation à la sexualité au primaire et au secondaire (action structurante 3);
- Tenue de 4 appels de projets qui ont permis d'octroyer un financement à 116 organismes dans 16 régions administratives pour la réalisation de 120 projets locaux ou régionaux et de 28 projets nationaux (action structurante 6).
- Production d'outils pour rendre accessible l'information sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux personnes nouvellement arrivées au Québec (action 1.2.2);
- Soutien de plus de 25 projets visant la diversification des choix de carrière et la mixité en emploi au travers de plusieurs actions (action structurante 6, 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.2.2, 2.2.3) notamment avec la collaboration des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine. Plusieurs secteurs d'emplois ont été ciblés (ex. : constructions, sciences et génie, secteur maritime, etc.).
- Soutien de 60 à 99 projets de garde estivale et lors des grands congés scolaires pour favoriser la conciliation famille-travail-études des travailleuses et des travailleurs ayant des responsabilités familiales et des parents-étudiants, durant les 4 premières années de mise en œuvre de la Stratégie Égalité (action 3.2.1).
- Mise en place de l'Opération élections municipales au féminin afin d'augmenter les candidatures féminines aux élections (action 6.1.1)
- Etc.

### **3- Objectifs poursuivis**

Les objectifs poursuivis en prolongeant la Stratégie Égalité sont les suivants :

- Éviter les bris de services et assurer la continuité de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par la poursuite de la mise en œuvre d'une quarantaine d'actions;
- Assurer la finalisation des travaux d'évaluation, afin que ces derniers servent d'intrant pour la planification de la prochaine stratégie en matière d'égalité;
- Mener les travaux de renouvellement de la prochaine stratégie.

Cette prolongation donnerait également le temps au SCF et à ses partenaires de déployer le *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie jusqu'en décembre 2021*, tout en menant les analyses nécessaires concernant les besoins accentués par la pandémie.

Enfin, elle assurera un meilleur bilan final de la Stratégie, permettant aux actions qui ont pu être retardées, notamment par le contexte de la pandémie, d'être complétées.

### **4- Proposition**

La proposition consiste à prolonger la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* pour une période d'environ 18 mois, en vue du lancement d'une nouvelle stratégie à la fin de l'été 2022.

Dès le printemps 2021, cette prolongation permettrait au SCF de mener des consultations avec les groupes de femmes et les autres partenaires de la société civile pour identifier des priorités d'action grâce à divers moyens (comités de travail, consultation en ligne, rencontres virtuelles avec la ministre responsable de la Condition féminine). Le comité interministériel serait également sollicité pour élaborer de nouvelles actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en fonction des orientations actuellement établies, qui sont toujours d'actualité.

### **5- Autres options**

L'autre option serait de ne pas prolonger la Stratégie Égalité. Les démarches de renouvellement devraient alors être menées de manière accélérée, ce qui pourrait complexifier le travail interministériel et nuire à la participation des groupes de la société civile dont la contribution est attendue.

Certaines actions pourraient se poursuivre sans être intégrées dans un plan d'action ou une stratégie gouvernementale, ce qui amènerait toutefois des défis quant à leur suivi et quant à la communication concernant l'action gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **6- Évaluation intégrée des incidences**

La proposition de prolonger la Stratégie Égalité aura des incidences positives sur l'égalité entre les femmes et les hommes, puisqu'elle permettra d'assurer une continuité dans les actions gouvernementales qui concourent à cet objectif.

Cette proposition permettra aussi de favoriser la participation de la société civile dans l'élaboration de la prochaine stratégie gouvernementale en matière d'égalité, grâce à un temps de consultation plus significatif.

## **7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes**

Les MO partenaires de la Stratégie Égalité ont été invités à faire part au SCF de l'état d'avancement de la mise en œuvre de leurs actions inscrites dans la Stratégie Égalité. Ils ont également été informés de l'intention du SCF de prolonger la Stratégie Égalité.

## **8- Mise en œuvre, suivi et évaluation**

La mise en œuvre de la prolongation pourra commencer dès le début de l'année financière 2021-2022, et ce, jusqu'au lancement de la prochaine stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, prévu à la fin de l'été 2022.

Le SCF continuera par ailleurs d'assurer le suivi avec les MO partenaires et de compiler les résultats des actions menées. Le SCF prévoit déposer au Secrétariat du Conseil du trésor l'évaluation de la Stratégie Égalité au courant de l'été 2021. Un bilan final des résultats pour chacune des actions de la Stratégie Égalité en date de mars 2022 sera rendu public au printemps ou à l'été 2022.

## **9- Implications financières**

La majorité des actions prolongées le seraient grâce à des crédits autofinancés et aucun ajout d'effectif n'est prévu. Une majorité d'actions poursuivies est sous la responsabilité du SCF, qui dispose des crédits requis pour assurer la poursuite de plusieurs de ses actions à même son budget pour 2021-2022 et 2022-2023. Par ailleurs, pour deux actions sous la responsabilité du MFA, les crédits requis sont prévus dans la prolongation de l'action visant à prévenir et à contrer les violences sexuelles ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, confirmée dans le budget déposé le 25 mars 2021.

## **10- Analyse comparative**

Il est courant que des MO demandent des prolongations de plans d'action ou de stratégies pour permettre la tenue de travaux d'évaluation et de renouvellement. Il s'agit d'une option permettant parfois une meilleure adéquation de l'action gouvernementale avec les besoins des citoyennes et citoyens et la planification d'actions plus efficaces et efficientes, tout en assurant la continuité de l'intervention gouvernementale.

La ministre responsable de la Condition féminine,

ISABELLE CHAREST